

Annexe au règlement du Lycée Notre Dame de la Providence – Orchies

Tous les élèves portent durant toute l'année l'uniforme avec le logo.

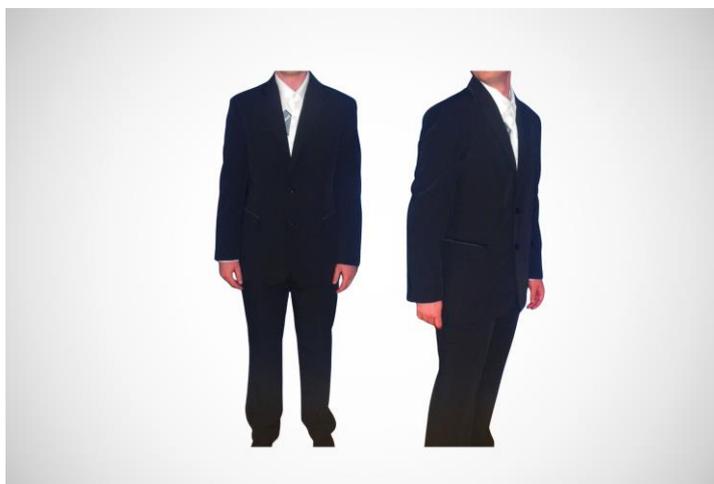
Les élèves sans uniforme ne seront pas admis dans l'établissement.

POUR LES FILLES : l'uniforme : (ensemble tailleur pantalon ou jupe de ville à hauteur du genou, chemisier et foulard du lycée, pull fin et chaussures de ville).

Maquillage discret - bijoux discrets



POUR LES GARÇONS : l'uniforme : (veste, pantalon de ville, chemise, cravate du lycée, Pull en V ou col rond, rasage soigné obligatoire et barbe, bouc, moustache, taillées sans excentricités, chaussures de ville).



POUR TOUS :

- COIFFURE CLASSIQUE RESPECTANT LES REGLES DE TRAVAIL EN LABORATOIRE, CUISINE, SALLE
- AUCUN PERCING NI TATOUAGE VISIBLE
- LES CHAUSSURES DOIVENT ETRE TOUJOURS CIREES
- LE PANTALON NE DOIT PAS TRAINER PAR TERRE
- LA JUPE DOIT ETRE TAILLEE A 5CM AU DESSUS DU GENOU

En cas de non-respect de la tenue de ville règlementaire, le barème des sanctions sera appliqué